

COLLOQUE  
2017



ASSOCIATION  
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX  
DES COMMUNES  
DE FRANCE

HATVP

HAUTE AUTORITÉ  
POUR LA TRANSPARENCE  
DE LA VIE PUBLIQUE

Lundi 26 juin 2017  
9 h à 16 h 30

Espace AIR+ | 43 quai Pierre Scize | 69009 Lyon

TEMPS 1  
**Moralisation de la vie publique : prévention des conflits d'intérêt**

TEMPS 2  
**Transferts de compétences : eau, assainissement et GEMAPI**

**Le rôle du DG d'EPCI à l'heure de la moralisation de la vie publique et de la prévention des conflits d'intérêt**

- 9 h : accueil, café
- 9 h 30 > 12 h 30 : conflits d'intérêt, transparence de la vie publique et risque pénal : rôle du DG d'EPCI

Co-animation par un avocat spécialisé dans la vie pénale des collectivités et la HATVP (haute autorité pour la transparence de la vie publique). La loi sur la déontologie votée en 2016 actualise les droits et obligations des fonctionnaires territoriaux. Elle crée de nouveaux outils, tel le référent déontologue, mais aussi renforce l'importance de la transparence de la vie publique en étendant les déclarations d'intérêts et de patrimoine à certains emplois spécifiques de la FPT, le tout sous le contrôle de la HATVP. Dans ce contexte, quel rôle nouveau est attendu du DG d'EPCI ? Quel rôle également pour la HATVP ? Comment appréhender ce contexte évolutif depuis les lois d'octobre 2013 ?

**Intervenants :**

- Levent SABAN, avocat spécialisé dans le conseil et la défense pénale des collectivités (Cabinet Ph. PETIT et associés),
- David GINOCCHI, chef du pôle juridique et étude de la HATVP.

Avec la participation de nos partenaires



**Préparer les transferts eau, assainissement et GEMAPI : les clés de la réussite**

- 12 h 30 > 13 h 30 : cocktail déjeunatoire sur place
- 13 h 30 > 16 h 30 : mettre en œuvre les compétences autour du petit et grand cycle de l'eau (GEMAPI, eaux potable, usée et pluviale)

La loi NOTRe du 7 août 2015 renforce les intercommunalités en érigeant, à l'horizon 2020, en compétences obligatoires l'eau potable et l'assainissement (incluant les eaux pluviales). Cette nouveauté intervient dans le contexte connu de tous de l'instauration d'une nouvelle compétence dévolue au bloc local, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, celle de la GEMAPI. Dans ce cadre, les intercommunalités réfléchissent, avec l'ensemble des acteurs concernés, à la fois au bon niveau d'intervention de définition de ces politiques publiques, mais aussi au bon niveau de gestion de l'ensemble de ces thématiques inhérentes au petit et grand cycle de l'eau. La cohérence législative d'une approche centralisée au niveau des EPCI, est désormais mise à l'épreuve de l'opérationnalité et des réalités territoriales.

**Intervenant :**

- Didier MILLAND, avocat (Cabinet MILLAND) présentera l'ensemble du nouveau cadre juridique, ses enjeux stratégiques et opérationnels.

Plusieurs retours d'expériences d'EPCI ayant déjà mis en œuvre ces compétences ou se préparant à le faire permettront d'enrichir les discussions et de proposer différentes approches pratiques sur ces sujets majeurs pour nos territoires.

Inscription en ligne obligatoire sur [www.adgcf.fr](http://www.adgcf.fr)